

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022 À 20 heures à la salle polyvalente de Marnand

L'an Deux Mille Vingt-Deux et le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle polyvalente de Marnand, sous la présidence de M. Martin SOTTON, Maire.

Etaient présents : Martin SOTTON, Joëlle GIRARDET, Pascal VIGNON, Nathalie LIONS, Cédric CHALON, Suzanne AUGUET, Michèle LONGERE, Denis REMONTET, Virginie VINCENT-PERROUD, Bernard PEILLON, Jacqueline BERTHIER, Alain COTTIN, Pascale BILLET, Alexandre PROTON, Elisabeth PLAGNAL, Gabriel DEZAYE, Jean-Luc FRANCOIS, Nicole COLUSSI, Angelo ROMANO, Magali CHERPIN, Aurélie CHUZEVILLE, Edouard BOST

Absents excusés : Christelle FABRE pouvoir à Joëlle GIRARDET, Alexandre BOUDOT, Matthis CATTO pouvoir à Pascal VIGNON

Absents : Bénédicte CHIROL, Anne REYBAUT, Mohamed HADJAB, Jean-Michel MICHELOT

Secrétaire de séance : Nicole COLUSSI

En préambule, le Maire fait une intervention relative à l'affaire qui le concerne. L'opposition demande une suspension de séance. Le Maire accorde la suspension pour 5 minutes. La séance reprend. Les membres de l'opposition dénonce une manipulation et quitte la séance.

Ils sont donc considérés comme absents et ne prennent pas part aux votes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2022

A la question posée par le Maire, aucun autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 7 mars 2022, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

LES RAPPORTS

↳ Approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2021 hors de la présence de M. le Maire

Budget Principal « Commune de Thizy les Bourgs »

Budget Annexe « Commerces Mardore »

Budget Annexe « Lotissement Les Pierres Plantées et Hauts de Mont Fillon »

Le compte administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées. Il s'agit d'approuver les comptes de l'année 2021 et de dégager les équilibres financiers de l'exercice. (Résultat de fonctionnement et excédents / besoin de financement de l'investissement).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,
Vu les conditions d'exécution des budgets 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les Comptes Administratifs 2020, arrêtés comme suit, hors de la présence de Monsieur le Maire.

↳ Budget Principal « Commune de Thizy les Bourgs »

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	Charges rattachées
		Réalisés	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 519 832,45 €	4 850 114,56 €	164 614,02 €
TOTAL REALISE		5 014 728,58 €	

RECETTES

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	Produits rattachées
		Réalisés	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 669 700,00 €	5 734 328,48 €	149 304,35 €
TOTAL REALISE		5 883 632,83 €	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021		868 904,25 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 REPORTE		850 132,45 €
EXCEDENT DE CLOTURE - FONCTIONNEMENT 2021		1 719 036,70 €

Section d'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Restes à réaliser
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 510 502,33 €	2 318 481,41 €	204 106,69 €
TOTAL REALISE			2 522 588,10 €

RECETTES

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Restes à réaliser
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 611 327,68 €	2 100 104,14 €	129 144,00 €
TOTAL REALISE			2 229 248,14 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	-	218 377,27 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020 REPORTE	-	100 825,35 €
DEFICIT DE CLOTURE - INVESTISSEMENT 2021	-	319 202,62 €

↳ **Budget Annexe « Commerces Mardore »****Section de FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Charges rattachées
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	48 605,90 €	45 752,57 €	- €
TOTAL REALISE			45 752,57 €

RECETTES

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Produits rattachées
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	50 100,00 €	34 716,11 €	- €
TOTAL REALISE			34 716,11 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	-	11 036,46 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2020 REPORTE	-	1 494,10 €
DEFICIT DE CLOTURE - FONCTIONNEMENT 2021	-	12 530,56 €

Section d'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Restes à réaliser
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	81 263,85 €	31 986,15 €	- €
TOTAL REALISE			31 986,15 €

RECETTES

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Restes à réaliser
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 400,00 €	45 385,57 €	- €
TOTAL REALISE			45 385,57 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021		13 399,42 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020 REPORTE		34 863,85 €
EXCEDENT DE CLOTURE - INVESTISSEMENT 2021		48 263,27 €

↳ **Budget Annexe « Lotissement « Les Pierres Plantées et Hauts de Mont Fillon »**

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Charges rattachées
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	805 914,94 €	751 156,21 €	- €
TOTAL REALISE			751 156,21 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Produits rattachées
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	825 735,00 €	751 156,21 €	- €
TOTAL REALISE			751 156,21 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	- €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2020 REPORTE	- 19 820,06 €
DEFICIT DE CLOTURE - FONCTIONNEMENT 2021	- 19 820,06 €

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Restes à réaliser
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	762 005,23 €	751 156,21 €	- €
TOTAL REALISE			751 156,21 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Restes à réaliser
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	796 374,27 €	747 785,27 €	- €
TOTAL REALISE			747 785,27 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	- 3 370,94 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020 REPORTE	- 34 369,04 €
DEFICIT DE CLOTURE - INVESTISSEMENT 2021	- 37 739,98 €

Monsieur le Maire s'étant retiré pendant le vote les concernant, les comptes administratifs 2021 sont adoptés à l'unanimité, **approuve** les Comptes Administratifs établis par la Commune de Thizy les Bourgs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021 tel qu'annexés à la présente délibération, **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

↳ **Approbation des Comptes de Gestion 2021**

Budget Principal « Commune de Thizy les Bourgs »

Budget Annexe « Commerces Mardore »

Budget Annexe « Lotissement Les Pierres Plantées et Hauts de Mont Fillon »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2021, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur Municipal de THIZY - COURS et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs dressés par la commune,

Considérant que les Comptes de Gestion n'appellent aucune observation et aucune réserve.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les Comptes de Gestion établi par le Trésorier Payeur pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs réalisés par la Commune de Thizy les Bourgs du budget principal et des budgets annexes, **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Année 2021

Budget principal et budgets annexes

Budget Principal « Commune de Thizy les Bourgs »

Considérant, que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif s'élève à 1 719 036,70 € pour l'exercice 2021 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessous.

Résultat de Fonctionnement	
Résultat 2021 - Excédent	868 904,25 €
Résultat antérieurs reportés	850 132,45 €
Résultat à affecter	1 719 036,70 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	860 000,00 €
Report de l'excédent en fonctionnement R 002	859 036,70 €

Budget Annexe « Commerces Mardore »

Considérant, que le déficit cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif s'élève à 12 530,56 € pour l'exercice 2021 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessous.

Résultat de Fonctionnement	
Résultat 2021 - Déficit	- 11 036,46 €
Résultat antérieurs reportés	- 1 494,10 €
Résultat à affecter	- 12 530,56 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report du déficit en fonctionnement D 002	- 12 530,56 €

Budget Annexe « Lotissement « Les Pierres Plantées et Hauts de Mont Fillon »

Considérant, que le déficit cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif s'élève à - 19 820,06 € pour l'exercice 2021 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessous.

Résultat de Fonctionnement	
Résultat 2021	- €
Résultat antérieurs reportés	- 19 820,06 €
Résultat à affecter	- 19 820,06 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report du déficit en fonctionnement D 002	- 19 820,06 €

↳ Plan Pluriannuel d'Investissement

Créations et modifications des crédits de paiements affectés aux autorisations de programmes

Suite à l'approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement, il est proposé :

- d'actualiser les crédits de paiement des autorisations de programmes existantes,
- de créer de nouvelles autorisations de programme ainsi que la planification des crédits de paiement s'y rapportant et plus particulièrement celles relatives aux opérations ayant un début de réalisation en 2022.

↳ Actualisation des autorisations de programmes existantes :

N°AP	Opération comptable	LIBELLE PROGRAMME	MONTANT AJUSTE AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT			
				2021			2022
				Inscrits	Consommés au 31/12	Non consommés au 31/12	Inscrits
AP 2021-01	133	Locaux associatifs - Rue Christorée	534 600,00 €	450 000,00 €	436 665,21 €	13 334,79 €	97 934,79 €
AP 2021-02	123	Revitalisation des Centres-Bourgs Mardore et La Chapelle de Mardore	745 000,00 €	200 000,00 €	130 182,24 €	69 817,76 €	614 817,76 €
AP 2021-03	124	Eclairage photovoltaïques	150 000,00 €	150 000,00 €		150 000,00 €	Clôture
AP 2021-04	120	Centre socio-culturel (1ère tranche)	713 049,00 €	528 600,00 €	134 223,15 €	394 376,85 €	578 825,85 €
AP 2021-05	124	Traboules et sentiers ouvriers	210 000,00 €	80 000,00 €	8 244,00 €	71 756,00 €	161 999,00 €
AP 2021-06	101	Travaux mairie centrale et mairie annexe de Bourg de Thizy	369 450,00 €	100 000,00 €	9 408,00 €	90 592,00 €	360 042,00 €

↳ Création des nouvelles autorisations de programme et prévision de leurs crédits de paiement :

N°AP	Opération comptable	LIBELLE PROGRAMME	MONTANT INITIAL AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT	
				2022	2023
				Inscrits	Inscrits
AP 2022-01	120	Centre socio-culturel (2ème tranche)	562 263,00 €	217 795,00 €	344 468,00 €
AP 2022-02	112	Travaux d'accessibilité	210 000,00 €	210 000,00 €	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus, **décide** la création des autorisations de programme et des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus, **précise** que les crédits de paiement sont inscrits au budget 2022 de la commune.

↳ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2022

Il est rappelé que la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation a entraîné, en 2021, une modification des modalités de vote des taux d'imposition.

En effet, la garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties assortie de la mise en place d'un coefficient correcteur.

Ce transfert se traduit par une évolution du taux communal de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties auquel vient s'additionner le taux départemental 2020, soit pour le Rhône + 11,03 %.

Ce taux majoré est devenu le nouveau taux communal de référence.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **maintient** les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2022 afin de ne pas augmenter la pression fiscale, tels que présentés ci-dessous ; taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM joint à la présente délibération.

Taxes	2021	2022
Taxe foncière bâtie	15,97 % + 11,03 % = 27 % (Taux de référence)	27 %
Taxe foncière non bâtie	11,93 %	11,93 %

↳ Contribution communale au SYDER (Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône) – Exercice 2022

Conformément aux textes en vigueur et notamment à l'article L-5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur la décision à prendre au regard de la contribution mise à la charge de la commune de Thizy les Bourgs, au titre de l'année 2022, par le SYDER (Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône) qui s'élève à 484 384,15 €. Il est précisé que la municipalité a jusqu'alors fait le choix de budgétiser cette contribution afin de ne pas répercuter cette charge sur l'imposition du contribuable.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre cet engagement.

La budgétisation de cette contribution impactera le budget 2022 comme suit :

- pour la section de fonctionnement à hauteur de 313 410,94 € correspondant aux contributions administratives et charges de maintenance exploitation de l'éclairage public ;
- pour la section d'investissement à hauteur de 170 973,21 € correspondant aux charges liées aux travaux effectués.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **opte** pour la budgétisation de cette contribution au titre de l'année 2022, **autorise** Monsieur le Maire à faire appliquer la présente décision, **précise** que les crédits seront inscrits au budget principal 2022 comme suit : à l'article 6554, fonction 020 pour la somme de 313 410,94 €, à l'article 2041583, fonction 020 pour la somme de 170 973,21 €.

↳ Subvention de fonctionnement au Comité d'Animation du Centre Social – Année 2022

Dans le cadre de son soutien à l'action du Centre Social et au service du projet social au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée en date du 11 janvier 2022 entre la commune, le comité d'animation du centre social de Thizy les Bourgs et la Caisse d'Allocations Familiales, la commune s'est engagée à apporter un soutien financier au comité d'animation du Centre Social de Thizy les Bourgs, sous la forme d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Jusqu'à ce jour, la commune versait la somme de 404 192,00 € au Comité d'Animation du Centre Social de Thizy les Bourgs et percevait en contrepartie une « Prestation de Service Enfance Jeunesse » de la Caisse d'Allocation Familiales pour un montant de ± 125 000 €.

Pour l'année 2022, il convient de revoir le principe de la participation financière de la commune. En effet, la nouvelle convention précise que la « Prestation Service Enfance Jeunesse » sera désormais versée directement au Comité d'Animation du Centre Social et viendra en déduction de la participation financière allouée par la collectivité.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de prévoir le versement de la somme de 279 192,00 € et de maintenir les conditions de versement ; à savoir 3 échéances (Mai, juillet et octobre). Il est également précisé que cette somme sera ajustée en cours d'année en fonction du montant de la « Prestation Service Enfance Jeunesse » non connu à ce jour

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** à 279 192,00 € le versement de la subvention de fonctionnement au comité d'animation du centre social au titre de l'année 2022 et **approuve** le principe de versement en 3 échéances égales, **précise** que cette subvention fera l'objet d'une révision en cours d'année selon le motif évoqué ci-dessus, **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 et plus précisément à l'article 6574, fonction 522.

↳ Participation de la commune aux fournitures scolaires des écoles maternelles et primaires publiques

Subvention de fonctionnement au Groupe scolaire Sainte Thérèse – Jeanne d'Arc

Chaque année, une somme forfaitaire est allouée aux écoles maternelles et primaires publiques de la Commune pour les fournitures scolaires et ce même avantage est étendu aux enfants des écoles privées.

En 2021, le conseil municipal a fait le choix de fixer cette participation à raison de 38 € par élève domiciliés et scolarisés dans l'une des écoles de la commune. Il est proposé de reconduire cette décision dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** la participation de la Commune aux fournitures scolaires des écoles maternelles et primaires de la commune à hauteur de 38 € par enfant de la Commune de Thizy les Bourgs scolarisé, **attribue** au Groupe Scolaire Sainte Thérèse – Jeanne d'Arc cette participation, sous forme de subvention de fonctionnement, qui s'élève au titre de 2022 à 5 320,00 € (35 élèves en maternelle et de 105 élèves en primaire au 1^{er} janvier 2022), **précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2022.

↳ Dépenses de fonctionnement des écoles privées – Participation 2022

Chaque année, la commune participe au financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée. Il s'agit d'une dépense obligatoire. Suite à la transformation du contrat simple en contrat d'Association de l'Ecole Privée Sainte Thérèse- Jeanne d'Arc, mis en place en 1980, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de cette école est calculée sur la base du coût moyen d'un élève scolarisé dans l'enseignement public des écoles de la commune de Thizy les Bourgs de l'année précédente.

Il ressort de cette analyse que le coût d'un élève du public pour l'année 2021 s'élève à :

- **511,72 €** pour un élève de l'école primaire,
- **1 862,61 €** pour un élève de l'école maternelle.

Tenant compte des effectifs originaires de THIZY LES BOURGS de l'Ecole privée au 1^{er} Janvier 2022, (105 en primaire et 35 en maternelle), la subvention versée, arrondie à l'€uro, pour l'année 2022 sera la suivante :

Ecole Primaire :	511,72 € x 105 élèves = 53 730,52 €
Ecole Maternelle :	1 862,61 € x 35 élèves = 65 191,23 €

Soit au total : 118 921,74 € arrondi à 118 922,00 €.

Cette subvention sera versée à l' « OGEC Groupe Scolaires Sainte Thérèse Jeanne d'Arc » en sa qualité de personne morale responsable de la gestion de l'Ecole Privée Sainte Thérèse – Jeanne d'Arc.

Ce soutien financier prendra la forme d'une subvention annuelle de fonctionnement qui fera l'objet d'un versement échelonné en trois parts égales en mai, juillet et octobre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée établi à 118 922 € au titre de l'année 2022 ainsi que le principe de versement, **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 et plus particulièrement à l'article 6558, fonctions 211 et 212.

↳ Subvention aux associations

Le Conseil Municipal fixe chaque année les contributions apportées aux associations participant à la vie sociale et culturelle de la commune sous forme de subventions.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir déterminer pour l'année 2022 le montant des subventions qu'elle souhaite attribuer aux différentes sociétés et associations qu'elle finance habituellement.

En 2021, la situation sanitaire a été encore confuse mais pour que les associations puissent reprendre leur activité au plus vite et dans de bonnes conditions, les subventions avaient été reconduites dans leur intégralité sauf pour les associations qui avaient choisi d'y renoncer ou de solliciter un montant moindre.

Pour 2022, il est proposé de fixer les montants des subventions de l'année 2022 conformément au tableau joint en annexe.

Il est rappelé que le versement de la subvention sera conditionné par la production des documents suivants pour chaque association :

- les statuts, la composition du bureau et un relevé d'identité bancaire, en cas de modification,
- le bilan 2021 et le budget prévisionnel 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **attribue** et **autorise** le versement des subventions proposées en faveur des associations au titre de l'année 2022, **accepte** les conditions d'attribution des subventions, **précise** que les crédits ont été inscrits au budget primitif principal 2022, article 6574, fonction 025.

↳ Approbation des budgets primitifs 2022 – « Budget principal et budgets annexes »

Les budgets primitifs de l'année 2022 du budget principal de la commune de Thizy les Bourgs et des budgets annexes « Commerces Mardore » et « Lotissements Les Pierres Plantées et Hauts de Montfillon » s'équilibrent, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et d'investissement, de la façon suivante (cf détail en annexe) :

↳ Budget Principal « Commune de Thizy les Bourgs »

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 544 186,70 €	6 544 186,70 €
INVESTISSEMENT	4 298 010,16 €	4 298 010,16 €

↳ **Budget Annexe « Commerces Mardore »**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	62 805,06 €	62 805,06 €
INVESTISSEMENT	89 477,77 €	89 477,77 €

↳ **Budget Annexe « Lotissement « Les Pierres Plantées et Hauts de Mont Fillon »**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	821 560,04 €	821 560,04 €
INVESTISSEMENT	798 619,98 €	798 619,98 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les budgets primitifs 2021, tels qu'annexés à la présente délibération.

↳ **Soutien à l'association de solidarité Ukraine-Lyon**

La Commune de Thizy les Bourgs a souhaité apporter son aide au peuple Ukrainien en participant à l'aide d'urgence. Des collectes ont été organisées et la forte mobilisation des habitants de la Commune sont à saluer.

L'Association Solidarité Ukraine-Lyon est un des acteurs de cette solidarité. Elle œuvre dans le domaine de la logistique notamment en terme d'expédition des dons à l'international ainsi que dans le domaine de l'accompagnement et l'hébergement des ressortissants Ukrainiens en France.

La Commune de Thizy les Bourgs souhaite acter son soutien à Solidarité Ukraine-Lyon dans le cadre d'une convention de partenariat ainsi que par l'action d'une subvention de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la convention de partenariat avec l'Association Solidarité Ukraine-Lyon, **octroie** une subvention de 1 500 € à cette association, **mandate** le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

↳ **Subvention exceptionnelle aux associations**

En ce début d'année, nous sommes saisis de plusieurs subventions à caractère ponctuel auxquelles il convient de répondre :

- Comité des Fêtes de Mardore
- Chorale Allegria
- Association « Boule de Thizy »,
- Participation au Rallye Aïcha des Gazelles 2023 de Me SIMOENI Elodie, habitante de Thizy les Bourgs

Il est proposé d'attribuer à l'association **Comité des Fêtes de Mardore** une subvention de **1000 €** pour l'organisation du Tintamardore et la Foire Agricole.

Il est proposé d'attribuer à l'association **Chorale Allegria** une subvention de **500 €** pour l'organisation d'un concert en l'Eglise de Bourg de Thizy le 2 juillet 2022.

Il est proposé d'attribuer à l'association « **Boule de Thizy** » une subvention de **1000 €** pour l'organisation des concours nationaux féminins et masculins les 26 et 27 mai 2022 au Stade Chaboud de Thizy

Il est proposé d'attribuer une subvention de **200 €** pour aider à financer la participation au **Rallye Aïcha des Gazelles**, course 100 % féminine, d'un binôme composée d'une habitante de Thizy les Bourgs. Elles vont participer afin de soutenir une association « le Cocon solidaire », association lyonnaise indépendante, fondée en 2021, et portée par une équipe sensibilisée autour des problématiques de la solitude et de l'isolement féminin.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **attribue** une subvention de 1000,00 € à l'association COMITE DES FETES DE MARDORE, **attribue** une subvention de 500,00 € à l'association CHORALE ALLEGRIA, **attribue** une subvention de 1 000,00 € à l'association BOULE DE THIZY, **attribue** une subvention de 200,00 € pour la participation au Rallye Aïcha des Gazelles 2023, **précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2021, chapitre 65, nature, 6574, fonction 025.

↳ Modification du plan de gestion

Il est rappelé l'approbation, par délibération en date du 10 décembre 2014, du projet d'aménagement de la forêt communale proposé par l'Office National des Forêts et plus particulièrement l'article relatif au programme d'actions en matière de coupes de bois.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume total présumé réalisable	Type de peuplement	Observations
	p ^{an} -UG	Partie d'UG							
2016	1		AMEL	15.74 ha	15.74	AMEL	1500	FR2	
2023	1		AMEL	15.74 ha	15.74	AMEL	1500	FR2	
2031	1		AMEL	15.74 ha	15.74	AMEL	1200	FR2	

Afin de pouvoir bénéficier de la hausse des prix du bois et en particulier du cours du douglas, la commune de Thizy les Bourgs, souhaite anticiper d'un an le programme de coupe afin de vendre au printemps de cette année la parcelle 6 (lieudit « la Forêt») initialement prévue en 2023.



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** la modification du plan de gestion telle que présentée, **autorise** Monsieur le Maire à effectuer et signer toutes démarches administratives relatives à cette décision.

↳ Approbation du Pacte financier et fiscal du territoire de la COR

Sur les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) a mis en place en 2019 un pacte financier et fiscal. A la suite de la mise en œuvre du projet de territoire de la COR, qui induit une évolution des enjeux locaux, le Conseil Communautaire a approuvé le 22 décembre 2021 un nouveau pacte financier et fiscal.

Parmi les principales mesures de ce pacte figurent le maintien :

- de la dotation de solidarité communautaire, qui a été mise en conformité au regard des dispositions de la loi de finances 2020 (133 049 € pour Thizy les Bourgs),
- de la politique de fonds de concours communautaires,
- de la politique fiscale,
- du principe de reversement par les Communes d'une part du produit de la taxe d'aménagement (77 %) sur les zones d'activités communautaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le pacte financier et fiscal tel qu'annexé, **mandate** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exercice de la présente décision.

↳ Indemnisation de la SCI LES COSMOS

La SCI LES COSMOS, représentée par Monsieur BIDOT, est propriétaire depuis 2003 d'un immeuble sis 17 rue Jean Jaurès à Thizy les Bourgs. Cet immeuble est mitoyen d'une propriété sise 22 rue Juiverie qui comprend en fond de cour un bâtiment annexe en très mauvais état et qui occasionne des désordres sur l'immeuble de la SCI LES COSMOS depuis 2004.

Les propriétaires successifs n'ont effectué aucuns travaux et lorsque la Commune a acquis l'ensemble du bien en 2014 pour procéder à l'extension du centre social, elle n'a pas été alertée sur ces désordres.

En octobre 2021, la toiture de ce bâtiment s'est partiellement effondrée provoquant des écoulements d'eau et des dégâts importants dans l'immeuble de la SCI LES COSMOS.

Compte tenu de la vétusté du bâtiment et de l'antériorité des désordres, l'assurance de la Commune ne peut prendre en charge ce sinistre.

Considérant que la commune ne peut nier l'origine du problème,

/u le rapport des experts et l'évaluation des dommages causés à 12 933.69 €,

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'indemnisation de la SCI LES COSMOS à hauteur du préjudice estimé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'indemnisation de la SCI LES COSMOS à hauteur de 12 933.69 €, **mandate** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

↳ Aides à l'Habitat

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

↳ Opération « Revitalisation des centres-bourgs »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide ANAH	Aide Département	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
CHAMBOST Guillaume	69240 THIZY LES BOURGS	73 995,94 €	Propriétaire occupant	Sarking fibre de bois Isolation du plancher bas laine de verre Chaudière à granulés	14 000,00 €	500,00 €	9 600,00 €	4 800,00 € Périmètre de dévelop.	28 900,00 €
PEGON Adeline SAMINADA Rémy	69240 THIZY LES BOURGS	30 342,72 €	Propriétaire occupant	ITE fibre de bois Menuiseries PVC Chaudière condensation gaz ECS chaudière mixte fossile	12 840,00 €	500,00 €	4 693,00 €	4 693,00 € Périmètre de revival.	22 726,00 €
JUANES Marie-Françoise	69240 THIZY LES BOURGS	4 114,02 €	Propriétaire occupant	Réfection de la salle de bain	1 216,00 €	0,00 €	243,20 €	243,20 € Périmètre de revival.	1 702,40 €

↳ Opération « Ravalement de façades »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
TROUILLET Michel	69240 THIZY LES BOURGS	18 216,66 €	Propriétaire occupant	663,20 €	4 336,80 €	5 000,00 €

↳ Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

↳ Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement concession n° 770 : Famille RAFFIN GUERRE pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Thizy :

- Renouvellement concession n° 190 : Famille SUCHET pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 508 : Famille VONDERLEU pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1111 : Famille GINET pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 816 : Famille DUENAS pour une durée de 30 ans
- Acquisition concession n° 1135 : Famille BATY pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 837 : Famille DAMAY pour une durée de 30 ans

↳ Adhésion aux organismes extérieurs :

- Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) 1 020,90 €

↳ Avenant de marché :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	OBJET DE L'AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT	MONTANT DU MARCHÉ HT
Travaux de réhabilitation des locaux associatifs Lot 2	VERMOREL	Suppression de prestations	-549 € HT	8872,00 € HT
Travaux de réhabilitation des locaux associatifs Lot 3	DURIER BOURRASSAUD	Ajout de prestations	+1343,00 € HT	28218,50 € HT
Travaux de réhabilitation des locaux associatifs Lot 5	DURIER BOURRASSAUD	Suppression et ajout de prestations	+343,00 € HT	22127,30 € HT
Travaux de réhabilitation des locaux associatifs Lot 10	DUGELET	Ajout de prestations	+1029,90 € HT	45878,21 € HT

↳ Sous-traitants de marché :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	OBJET DE L'AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT	MONTANT DU MARCHÉ HT
Traversées des centres bourgs de Mardore et LCM	EIFPAGE	Sous traitant : FOUILLET	23861,65 € HT	585 351,00 HT
Traversées des centres bourgs de Mardore et LCM	EIFPAGE	Sous traitant : PONTILLE	5175,00 € HT	585 351,00 HT
Traversées des centres bourgs de Mardore et LCM	EIFPAGE	Sous traitant : MIGMA	83350,00 € HT	585 351,00 HT
Aménagement des traboules	EIFPAGE	Sous traitant : FOUILLET	4569,11 € HT	TF 70590.20€ HT TO 87854,50 € HT
Aménagement des traboules	EIFPAGE	Sous traitant : PONTILLE	4116,00 € HT	TF 70590.20€ HT TO 87854,50 € HT
Aménagement des traboules	EIFPAGE	Sous traitant : MALOWSKI	35000,00 € HT	TF 70590.20€ HT TO 87854,50 € HT

↳ Devis :

Visa	Référence	Tiers	Objet	Date_commande	Montant_TTC
Validé	2022000084	MOREL S	4699-FOURNITURE DE BOISSONS POUR LA SOIREE DU 4 MARS CRITERIUM DU DAUPHINE	24/02/2022	345,62
Validé	2022000085	MARCHAND JEROME	FOURNITURE APERITIF DINATOIRE SOIRE DU 4 MARS CRITERIUM DU DAUPHINE	24/02/2022	480
Validé	2022000086	NEW GAMBETTA	FOURNITURE POUR APERITIF DINATOIRE SOIRE DU 4 MARS CRITERIUM DU DAUPHINE	24/02/2022	545,96
Validé	2022000087	VOYAGES SHAZAM	SONOTISATION ET ANIMATION POUR SOIRE DU 4 MARS CRITERIUM DU DAUPHINE	24/02/2022	550
Validé	2022000121	NEWREST RESTAUR	1245 REPAS CANTINE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE TLB - FEVRIER 2022	28/02/2022	4163,72
Validé	2022000088	CAILLOT	RADIATEUR ELECTRIQUE LOCAL WC THIZY	01/03/2022	291,68
Validé	2022000089	SIDER	FOURNITURES DIVERSES	01/03/2022	237,89

Validé	2022000090	ATTILA	REPARATION TOITURE SALLE CHABOUD	01/03/2022	2828,39
Validé	2022000091	PERONNET FRERES	REPLACEMENT PIECES DIVERS BATIMENTS MARNAND	01/03/2022	339,48
Validé	2022000092	PERONNET FRERES	REPARATION CHAUDIERE MISSION LOCAL	01/03/2022	845,22
Validé	2022000093	PERONNET FRERES	REPARATION 2 CHAUDIERES LOGEMENTS GENDARMERIE	01/03/2022	891,55
Validé	2022000094	PERONNET FRERES	REPARATION CHAUDIERE LOGEMENT B.DENIS MARDORE	01/03/2022	443,85
Validé	2022000095	PERONNET FRERES	REPLACEMENT WC LOGEMENT SUR CANTINE MARNAND	01/03/2022	325,22
Validé	2022000096	PERONNET FRERES	NETTOYAGE 3 CHAUDIERES GENDARMERIE	01/03/2022	858,5
Validé	2022000097	SIGNAUX1	FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION FOYER DE VIE LA PLATIERE	02/03/2022	383,59
Validé	2022000098	NRJ GLOBAL REGI	PUBLICITE RADIO NRJ CHERIEFM POUR CRITERIUM DU DAUPHINE	02/03/2022	1293,06
Validé	2022000099	TECO INGENIERIE	ETUDE BETON	02/03/2022	720
Validé	2022000102	KEOLIS AUTOCARS	TRANSPORT ECOLEPRIMAIRE BGTH PISCINE 15-03-2022	02/03/2022	127,73
Validé	2022000100	PF SANTI	EXUMATION ET REDUCTION SEPULTURE COMBY DELUZE CONCESSION 816 CIMETIERE TH	03/03/2022	1185
Validé	2022000101	BRICOMARCHE	FOURNITURE DE 6 ASPIRATEURS POUR ECOLES ET CTM	03/03/2022	839,4
Validé	2022000103	SISTERNE	SINISTRE 2022-03 - REMPLACEMENT VITRAGE SUITE VANDALISME ILOT JEAN JAURES TH	08/03/2022	458,4
Validé	2022000104	SEDI	RELIURE SUR ETAT CIVIL THIZY ET BOURG DE THIZY	09/03/2022	516,95
Validé	2022000105	BERGER LEVRAULT	FOURNITURE DE CHEMISES DE PRESENTATION POUR CELEBRATION DES MARIAGES	09/03/2022	340,06
Validé	2022000106	LACOMBE MOTOCUL	REVISION DIVERS MATERIELS CTM	09/03/2022	2176,9
Validé	2022000107	SIDER	BARRE DE MAINTIEN DANS DOUCHE LOGEMENT MME MARCHAND	09/03/2022	215,02
Validé	2022000108	A.I.V	INSTALLATION POMPE HYDROLIQUE SUR REMORQUE TONDEUSES	09/03/2022	353,94
Validé	2022000109	GUILLEBERT-01	PETITS MATERIELS ESPACES VERT	09/03/2022	1053,71
Validé	2022000110	DACD-01	TRAITEMENT ANTI CORROSION BENNES CAMIONS	09/03/2022	456,12
Validé	2022000111	GRAIL	REMISE EN ETAT DIRECTION CAMION BONETTI DM-549-FT	09/03/2022	760,8
Validé	2022000112	LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES MARS 2022	09/03/2022	515,3
Validé	2022000113	RAQUIN GILLES	FOURNITURE DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE DE THIZY - MARS	11/03/2022	510,15
Validé	2022000114	LE KOMBI	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BGTH MARS	14/03/2022	474,4
Validé	2022000115	CTM INOX-01	REPARATION CAGE DE FOOT	14/03/2022	771,6
Validé	2022000116	ACIPA	CARTOUCHES ENCRE ACIPA - PM - BIBLIO - PPTS CNI	14/03/2022	461,84
Validé	2022000117	THEVELEC	DIVERSES INTERVENTION SUR SITES TLB	15/03/2022	1755,91
Validé	2022000118	THEVELEC	FOURNITURE DE 3 TELEPHONES POUR ECOLES MARDORE ET COQUILLAGE TH	15/03/2022	314,64
Validé	2022000119	THEVELEC	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE INCENDIE SALLE DES FETES DE MARNAND	15/03/2022	704,88
Validé	2022000120	PF SANTI	EXUMATION ET REDUCTION SEPULTURE BONNABAUD CIMETIERE TH	15/03/2022	540
Validé	2022000124	DEVELAY	145 6624 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT THIZY	15/03/2022	64,58
Validé	2022000125	DEVELAY	145 6817 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT THIZY	15/03/2022	98,26
Validé	2022000126	DEVELAY	145 6618 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT THIZY	15/03/2022	143,74
Validé	2022000127	DEVELAY	145 6618 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT THIZY	15/03/2022	91,36
Validé	2022000122	RPP DIAGNOSTICS	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	16/03/2022	2820
Validé	2022000123	DA COSTA Casimi	FOURNITURE ET POSE DE STORES ECOLE PRIMAIRE M OVIZE TH	16/03/2022	2958
Validé	2022000128	GEPAC PATZER	TERREAU	21/03/2022	868,43
Validé	2022000129	GEPAC PATZER	PAILLAGE	21/03/2022	1356,57
Validé	2022000130	BHS	ENGRAIS + GAZON	21/03/2022	2866,74
Validé	2022000131	AB SERVICES ETA	REFECTION PARTIELLE TOITURE ECOLE LE COQUILLAGE	22/03/2022	3412,1
Validé	2022000132	ABS COMMUNIC	TABLEAU POUR MAISON MEDICALE	22/03/2022	279,36
Validé	2022000133	LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - PAPIER	22/03/2022	643,2
Validé	2022000134	FOUILLET	ENTRETIEN ANNUEL DES ESPACES VERTS ABORDS RESIDENCE LEON GOUTARD BGTH	23/03/2022	7200
Validé	2022000135	FOUILLET	ENTRETIEN SAISONNIER DES ESPACES VERTS MARNAND	23/03/2022	5666,64
Validé	2022000136	KEOLIS AUTOCARS	TRANSPORT ECOLE MARNAND - MEDIATHEQUE ECO MUSEE 10-05-2022	24/03/2022	65
Validé	2022000137	PAPILLON JEAN M	REPRISE TROTTOIRS RUE FRANCOIS COQUARD TH	24/03/2022	420
Validé	2022000138	SEDI	FOURNITURES SERVICE URBANISME	24/03/2022	282

Validé	2022000139	HENRI JULIEN	CLIENT 69000425-FOURNITURE DE VAISSELLE POUR CANTINES ET STOCK VAISSELLE UU	25/03/2022	201
Validé	2022000140	PGB	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA COUR DU CLSH AVEC DEMOLITION DES ANCIENS SANITAIRES	28/03/2022	4560
Validé	2022000141	ALTRAD	FOURNITURE DE 2 STANDS COMPLET 3*3	28/03/2022	1339,2
Validé	2022000142	GARNIER	REPARATION DE 2 EPAREUSES	29/03/2022	2655,32
Validé	2022000143	EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BONS DE COMMANDE 7 DEGATS INTEMPERIE CHEMIN LA FORET BGTH	29/03/2022	8461,2
Validé	2022000144	EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BONS DE COMMANDE 8 DEGATS INTEMPERIE IMPASSE SALAISONS MARDORE	29/03/2022	2136,24
Validé	2022000145	EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BONS DE COMMANDE 9 TROTTOIRS ENTREE CENTRE BOURG MARDORE	29/03/2022	6087,36
Validé	2022000146	EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BONS DE COMMANDE 10 AMENGT NVELLE ENTREE PARKING MAIRIE LCM	29/03/2022	1575
Validé	2022000147	EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BONS DE COMMANDE 11 AMENGT ACOT RD ENTREE LCM	29/03/2022	4848,72
Validé	2022000148	EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BONS DE COMMANDE 12 AMNGT ACCES PMR FOYER DES ANCIENS LCM	29/03/2022	5829,36
Validé	2022000149	EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE MARCHE A BONS DE COMMANDE 13 AMENGT PLATEFORME DE STOCKAGE CONTENEURS MARNAND	29/03/2022	6103,8
Validé	2022000150	LOCAMUC PARTEO	LOCATION PLAQUE VIBRANTE LE 29-03-2022	30/03/2022	59,4
Validé	2022000151	LA MAIN VERTE	CONTRAT ENTRETIEN TONTE PELOUSE MARNAND	30/03/2022	1728
Validé	2022000152	DACD-01	PRODUIT DETERGENT ANTI-MOISSISSURES POUR VOIRIE	31/03/2022	312,96
	Total				105210,02

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, **prend acte** de ces décisions.

► QUESTIONS DIVERSES

Fait à Thizy les Bourgs, le 4 avril 2022

Le Maire,

Martin SOTTON

